

moine, et revenant sur sa décision, il approuvé verbalement la première Règle des Frères Mineurs (avril 1209). Cet acte pontifical marque le commencement de l'Ordre des Frères Mineurs.

Après cette approbation, François d'Assise et ses compagnons vinrent s'établir à Rivo-Torto, puis à la Portioncule. De nouveaux disciples les y rejoignent. C'est de là qu'ils partent, deux à deux, annoncer dans les villages de l'Ombrie, "la peine et la gloire avec brièveté de paroles". Le saint est reçu partout avec enthousiasme; il fonde pour répondre aux désirs des vierges chrétiennes, l'Ordre des Clarisses ou Second Ordre; en 1221, la Règle du Tiers-Ordre de la Pénitence offre aux séculiers des deux sexes le moyen de pratiquer au milieu du monde la perfection de la vie chrétienne.

L'influence de saint François d'Assise est immense; il obtient d'Honorius III la célèbre indulgence de la Portioncule. Son Ordre se multiplie si rapidement qu'au premier Chapitre Général, (mai 1217), il peut envoyer des Frères dans tous les pays de l'Europe. Lui-même, après deux tentatives infructueuses, se rend, dans une troisième, en Egypte, où il établit sa Famille religieuse. A son retour, 5,000 Frères accourent près de lui pour tenir un second Chapitre Général (1221). Saint François dans sa profonde humilité se démet alors de sa charge, et se retire dans la solitude de Monte-Colombo, où il rédige plus brièvement la Règle